

AVIS

10 octobre 2019

# LA STRATÉGIE DE L'ORIENTATION ET DE L'INFORMATION MÉTIERS

**Présenté par**  
M. Christophe LEROY

**Résultat du vote :**  
**Adopté à la majorité par :**  
61 Pour  
11 Abstentions  
33 Contre



La Région s'est vue confiée par la loi du 5 septembre 2018, la responsabilité de l'information sur les métiers, les formations pour l'ensemble des publics. Cette nouvelle compétence vient conforter celle sur l'orientation tout au long de la vie qui comprend : l'information-conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience, la lutte contre le décrochage scolaire, la coordination et l'animation du Service Public Régional de l'Orientation Scolaire.

Compte-tenu de l'étendue de ses responsabilités dans ce domaine, la Région Normandie s'est engagée dans une démarche de concertation et de co-construction avec les acteurs de l'orientation et les territoires afin d'aboutir à une Stratégie Régionale de l'Orientation et de l'Information Métiers.

Le CESER a voulu apporter une contribution adoptée par le bureau du 4 juillet 2019.

La stratégie régionale proposée par la Région repose sur 5 principes qui sont déclinés en objectifs :

- **développer l'ambition** afin de permettre à chaque jeune de mener à bien un projet qui lui correspond. Il s'agit d'élever le niveau de qualification en attirant les jeunes vers des filières d'excellence. Cela passe également par la promotion de la culture scientifique. La Région prêtera une attention particulière à favoriser la mixité des parcours et la lutte contre les stéréotypes ;
- **développer la compétence à s'orienter tout au long de la vie** afin de passer d'une orientation subie à une orientation choisie ;
- **renforcer le lien avec les acteurs de l'économie régionale.** La Région entend proposer aux entreprises et aux branches professionnelles un cadre permettant de coordonner les initiatives. La Région souhaite proposer une « offre de service reposant sur l'immersion et l'expérience en entreprise ». Ce partenariat avec les entreprises sera également l'occasion de proposer des événements de valorisation des métiers au niveau régional et local ;
- **Partager la connaissance des réalités des territoires avec les territoires,** c'est faire en sorte que les propositions envisagées au niveau régional se déclinent sur le terrain mais également que des initiatives émergent des dynamiques et des synergies locales ;
- **Accompagner les acteurs de l'orientation.** Au-delà des acteurs du SPRO, la Région entend apporter sa contribution à la formation des équipes éducatives dans le cadre du plan académique de formation sur le champ de l'information métier.

Ces principes sont déclinés en 6 axes opérationnels et en fiches-action. Le cinquième axe opérationnel portera sur la lutte contre le décrochage scolaire. Dans ce cadre, la Région souhaite mettre en place un observatoire du décrochage scolaire afin de se doter d'un outil permettant de disposer d'une analyse précise du nombre de décrocheurs, de leur situation, de répertorier les différentes conditions favorisant le décrochage et d'anticiper. Enfin, il s'agit d'aller au-delà du décrochage des lycéens mais d'appréhender également la situation des apprentis, des étudiants. Le CESER se félicite de cette démarche d'observation globale qui permettra de mieux prévenir le décrochage et d'éviter que des jeunes deviennent des « invisibles ».

Le sixième axe concerne la mise en place d'une agence régionale de l'orientation qui sera « l'instrument de la stratégie régionale dont elle sera chargée de la mise en œuvre. » Dès l'entame de la concertation, la Région avait annoncé vouloir mettre en place cette agence qui permettrait de fédérer les acteurs, donner de la visibilité et de la lisibilité aux dispositifs d'orientation, coordonner les actions de terrain. Son siège sera à Rouen et elle sera dotée de 2 antennes : au Havre et à Caen. Ses effectifs seront de 45 à 50 salariés dont une partie sera détachée de la Région.

Sa gouvernance sera constituée de deux instances :

- un conseil d'administration qui sera composé des représentants de la Région, des départements, des services de l'Etat, des organisations patronales, des consulaires et des 3 universités.
- Un comité consultatif qui regroupera des personnalités qualifiées, issues des EPCI, des branches professionnelles et de filières, des réseaux du SPRO et des associations actives dans le champ de l'orientation.

Le CESER se félicite de la teneur des 5 principes arrêtés dans la Stratégie Régionale de l'Orientation et de l'Information métiers qui sont en ligne avec les préconisations de son rapport 2015 " Jeunesses : une Ressource pour la Région". Il note avec satisfaction, la mise en place:

- d'une offre de conseil de premier niveau sur les territoires. Elle tirera toute sa pertinence de la coordination des réseaux et des acteurs (mondes économique, éducatif, associatif...);
- d'une plateforme de mise en relation jeune/entreprise pour donner l'opportunité aux jeunes de découvrir les métiers, l'entreprise mais également de bénéficier d'une première expérience indispensable à une insertion professionnelle.

Enfin, il tient à souligner la pertinence d'un observatoire pour mieux appréhender la situation et lutter contre le décrochage scolaire.

Le CESER reconnaît les priorités de la coordination, de la promotion, de la mutualisation et de la visibilité qui seront portées par l'agence.

Il est à rappeler que la réussite de cette démarche, comme il l'a souligné dans sa contribution, « **réside dans un pilotage clair entre les pouvoirs publics associant les partenaires sociaux** ». Le CESER estime que ce prérequis est fondamental et qu'en l'état, la Région ne l'a pris en compte que partiellement en omettant d'inclure les organisations représentatives des salariés dans la gouvernance de l'agence. En outre, d'autres acteurs essentiels de l'orientation n'y figurent pas non plus :

- les écoles d'ingénieurs, qui proposent des solutions d'orientation indispensables pour un territoire ;
- les familles dont les associations agissent au quotidien pour l'orientation des jeunes.

Enfin, le CESER regrette qu'il ne soit pas porté à sa connaissance les rôles et fonctions du conseil d'administration et du conseil consultatif ainsi que l'articulation avec le CREFOP. Ceci porte à confusion puisque rien n'explique les instances véritables : de conduite de la stratégie, d'évaluation et de conduite du projet et celle d'administration du projet.

En conclusion, le CESER demande que la Région reconsidère, **en urgence**, la gouvernance et qu'elle intègre les écoles d'ingénieurs, les organisations syndicales au sein du conseil d'administration et que les associations de familles soient représentées, a minima, dans l'instance de consultation.

# **Déclarations des groupes**

## Déclaration de Mme Nicole GOOSSENS

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

Je vais vous réciter une litanie ; car c'est ainsi que des dirigeants au Conseil régional dénomment les remarques ou interventions des syndicats. Vous jugerez par vous-même :

De quoi parle-t-on, quand on évoque l'orientation ? Très rapidement, revenons sur 2 rapports, du CESE avril 2018 et du CESER HN juin 2010. Ces rapports font référence à des processus d'orientation qui reproduisent les inégalités sociales et sexuées, à l'orientation subie, parfois dès la fin de la maternelle. Trop souvent, l'orientation non choisie casse durablement le jeune, et l'impact sur sa famille est énorme. Ces situations sont graves car elles diminuent ensuite considérablement les possibilités d'intégration dans le milieu professionnel et l'exercice d'une pleine citoyenneté. Il y a une forme de maltraitance voire de violence institutionnelle qui peut creuser le fossé entre les jeunes et les institutions.

L'École de la République ne peut pas continuer à laisser dans des impasses tous ces jeunes marqués par leurs origines sociales. Repenser le dispositif d'orientation de façon systémique comme le préconise ces avis, c'est agir pour une École réellement inclusive. L'École de la confiance, dont on nous parle tant, c'est, peut être finalement celle de la confiance en soi pour construire pas à pas son devenir, à égalité et en toute sérénité.

Mais là n'est pas complètement le sujet à traiter car la nouvelle compétence confiée à la Région concerne uniquement l'information. Pour 84 % du public, la famille reste l'interlocuteur privilégié et le texte prévoit qu'il convient de mettre en place une stratégie ambitieuse d'information à destination des parents. Seront-ils associés aux réflexions de l'agence ? Absolument pas ...

Le CESER l'a déclaré depuis toujours : la découverte des métiers et la relation avec les professionnels sont essentielles à la construction d'un projet professionnel. La Région entend proposer aux entreprises, ainsi qu'aux branches professionnelles et aux filières, un cadre fédérateur pour coordonner leurs nombreuses initiatives. Comment, avec tous les acteurs de l'entreprise ? Absolument pas ...

Devons-nous rappeler que la dimension orientation/formation/emploi s'est construite depuis longtemps autour du paritarisme, au travers d'engagements négociés dans les branches qui alternativement sont gouvernées par les organisations professionnelles (patronales) et les organisations syndicales. Est-ce à dire qu'il n'y aura aucun échange Région / branches lorsqu'elles seront présidées par une OS ?

Que dire des objectifs retenus :

- Elever le niveau de qualification : la CFDT n'a cessé de le marteler depuis plus de 5 ans,
- Faire de la voie professionnelle une voie d'excellence, en lien avec les emplois non pourvus. S'agit-il ici d'orientation ou plutôt d'insertion ?
- Développer un véritable apprentissage de la mobilité. La mobilité est certes indispensable à l'émancipation et à la cohésion sociale. Mais cessons de la porter comme un totem et, afin de

pouvoir l'implorer, il faudrait tout autant favoriser l'accès aux droits ! Avec quels financements, rappelez-vous le Grand débat ...

Nous sommes frustrés que les principales mesures intègrent si peu la FTLV. Quelle prise en compte des salariés qui souhaitent changer d'orientation professionnelle, des personnes en recherche d'emploi. Les liens de l'agence avec les Conseils en évolution professionnelle ne sont pas décrits, ni avec l'enseignement supérieur ou les associations d'étudiants. Ni même le CREFOP (Comité Régional pour la Formation et l'Orientation Professionnelle) qui, il est vrai ne se réunit que 2 fois ds l'année !!! Comment inscrire ces axes et actions au CPDRFOP (Contrat de Plan Régional pour Développement, Formation et Orientation Professionnelle).

En termes d'action publique, alors qu'il ne s'agit que d'information, nous le vivons comme un retour aux années 80. Aux débats sur la démocratie délibérative, la démocratie participative, nous ajoutons les propos de Jacques Lévy : *La démocratie interactive doit devenir le moteur de l'intelligence territoriale...* Jacques Lévy est géographe et urbaniste, professeur à l'École polytechnique de Lausanne,

Les attentes des citoyens occupent une place centrale dont il faudra bien tenir compte, y compris dans nos territoires.

## **Déclaration de M. Guillaume GRAVIER**

Au titre du groupe CGT de Normandie

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Chers Collègues,

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous exprimer sur la stratégie de l'orientation et de l'information métiers dont la responsabilité incombe aux régions depuis la loi du 5 septembre 2018, la curieusement nommée « sur la liberté de choisir son avenir professionnel ». Le groupe CGT ne peut que se féliciter de la volonté affichée de la Région de permettre à chaque jeune de mener à bien un projet qui lui correspond :

- de passer d'une orientation subie à une orientation choisie
- de renforcer le lien avec les acteurs de l'économie locale
- lutter contre le décrochage scolaire.

Il s'interroge cependant sur le fait que ces « axes opérationnels » soient déclinés et mis en œuvre sous couvert d'une Agence Régionale de l'Orientation. Rappelons que jusqu'à leur quasi-disparition orchestrée par les gouvernements successifs depuis la présidence de François Hollande, l'orientation scolaire était assurée par les Conseillers d'orientation psychologues des CIO. L'orientation des scolaires ne peut en aucun cas se résumer à une information sur les métiers en tension. Produire de l'information n'est pas une fin en soi. L'analyse de l'information est essentielle, le seul accès à l'information via une plateforme numérique est inconcevable sans l'appui de professionnels en mesure de conseiller l'élève dans ses choix.

En outre, ce qui nous est proposé dans cette stratégie n'est que la reprise de pratiques anciennes mais exercées par d'autres : la lutte contre le décrochage scolaire fait partie des prérogatives des Missions locales en collaboration avec l'Education Nationale. Le conseil de premier niveau est pratiqué par les Missions Locales ou le Pôle emploi, pour ne citer qu'eux, de même que les stages d'immersion en entreprise qui seront appelés ailleurs, « période de mise en situation en milieu professionnel ».

Par ailleurs, l'expérimentation par la Région Normandie d'une instance de gouvernance de pilotage de la formation professionnelle nous amène à penser que nous sommes en présence des prémises du futur droit à la différenciation souhaité par le gouvernement actuel. La CGT alerte sur le danger que représente ce droit à la différenciation qui accentuera la concurrence entre les territoires et sonnera le glas de l'égalité de chacun sur le territoire national. Mener une stratégie sur l'orientation ne consiste pas à prendre la place des opérateurs existants sur un territoire ni à formater une population en fonction des besoins économiques de ce territoire.

Encore une fois, nous insistons sur le nécessaire engagement des entreprises en matière de formation en alternance. Comment expliquer que de nombreux jeunes se retrouvent contraints de s'inscrire à Pôle emploi à l'automne faute d'avoir trouvé un employeur pour les accueillir en apprentissage ?

Enfin, l'exclusion de fait des syndicats de salariés de la gouvernance de cette agence de l'orientation est une attaque inacceptable faite au principe du paritarisme. Ne partageant pas sur le fond les principes de la Loi de 2018, le groupe CGT est sceptique sur l'avis du CESER exprimant sa satisfaction sur les principes et objectifs visés par la création d'une agence régionale de l'orientation, en conséquence le groupe CGT votera CONTRE cet avis.

## **Déclaration de M. Eric PUREN**

Au titre de la FSU en Normandie

Commençons par souligner la difficulté matérielle à mettre un avis fondé et collectif sur cette question. Le cadre national délimitant les compétences respectives de l'Etat et des régions en termes d'information et d'orientation a été signé le 28 mai 2019. Le CESER a établi une contribution « expresse » présentée au Bureau. Le texte proposé au Conseil régional nous est connu depuis peu. Il fait référence à un pacte sur les innovations signé en mars 2019 par la région et les autorités académiques dont nous n'avons pas eu connaissance au CESER. Certes la commission 1 a été consultée sur l'avis à formuler mais le temps véritable pour la réflexion collective est au bout du compte bien maigre. Va-t-il falloir s'habituer à une réflexion de sauvetage comme on fait des fouilles archéologiques de sauvetage dans l'urgence avant destruction totale d'un site et sa transformation ? Il faut se méfier de réflexions « expresses » qui pourraient conduire à des réflexions bâclées. C'est bien dommage car il y a beaucoup à dire. Je me contenterai, au nom de ma fédération, à quelques aspects.

Le premier est celui de la « quête » de la compétence orientation. Force est de constater qu'à la lecture du texte régional et avec l'aval des autorités de région académique, nous sommes face à une compétence perdue. Même en se levant de bonne heure pour la rechercher, cette compétence se dérobe. Qui va faire le travail relatif à l'orientation scolaire ? Pas moi ! dit la région, nous nous contenterons du volet « information des métiers ». Pas moi ! dit l'Etat qui déclare dans le cadre national que la compétence est transférée.

L'affaire se complique encore si l'on se réfère précisément au texte régional. La région qui déclare ne pas vouloir s'occuper d'orientation scolaire en parle abondamment. Elle cherche à en cerner la perception s'appuyant en cela sur des enquêtes disparates aussi bien dans le temps que dans le périmètre qu'elles concernent.

Elle n'en propose pas moins de deux définitions qui ne se recoupent d'ailleurs pas vraiment. Le texte régional précise que « l'offre de service régional devra aider les jeunes et les adultes à se connaître, à faire des choix par rapport à leur goût, aspirations et réalités scolaires et économiques et aussi se construire une vision objective du monde économique et professionnel » Nous retrouvons là la démarche du premier entretien qui est d'abord « écoute », recension des besoins, des freins éventuels, travail sur les représentations personnelles ce qui est indispensable pour assurer la mixité et le travail sur l'ambition souhaités par ailleurs. Ce soin des personnes a disparu quand la Région déclare vouloir organiser l'orientation dans une « logique d'assembler » en combinant « informatif, éducatif et expérientiel et coopératif » qui doit être opérationnel pour développer le « soft skill » c'est-à-dire les capacités comportementales, les comportements adéquats et prérequis dans une démarche d'acquisition d'une autonomie dans l'orientation. Il faut traduire : dorénavant, si un jeune est en échec, c'est de sa faute. Probablement lui fallait-il traverser la rue qu'il n'avait pas identifiée ! Il y a deux logiques qui se superposent pas et même s'excluent.

La Région reconnaît dans sa première fiche action opérationnelle le besoin d'un « réseau de proximité d'information sur l'orientation et la formation ». C'est pertinent. Cela existe. C'est le réseau des centres

d'informations et d'orientation. On le sait. L'Etat déclare dorénavant le coût de ces CIO excessif et annonce la volonté de n'en conserver qu'un par département. La Région reprendra-t-elle cette mission ? Qu'envisage-t-elle ?

La Région annonce vouloir créer des « coordonnateurs et coordonnatrices » territoriaux qui auront outre la charge de coordination du SPRO, celle de l'orientation scolaire. Toutefois, ils et elles ne seront pas opérateur de l'orientation scolaire. Tout au plus, ils auront comme interlocuteurs les chefs d'établissement chargés de distribuer le travail aux professeurs principaux passant du rôle de concepteurs de leur travail à celui d'exécutants d'une autorité politique. Nous avons appelé nos collègues à ne pas assurer ces fonctions de professeurs principaux. Nous sommes suivis. Il est vrai que, par ailleurs cette fonction est très mal rémunérée au regard du travail demandé.

Qui vont faire les psy-EN ? Vont-ils être transformés en « coordonnateurs territoriaux » ? La convention passée entre la Région les autorités académiques le prévoit probablement dans un détachement qui contournerait le statut en anticipant sur des contrats de mission prévus par la loi sur la fonction publique. Aurait-on oublié que les Psy-EN ont déjà dit en 2003 comme en 2013 qu'ils n'étaient pas candidats à leur détachement auprès des Régions. La FSU est majoritaire chez les psy-EN. Je peux donc vous confirmer qu'ils ne sont toujours pas candidats.

Qui va faire vraiment le travail de l'orientation scolaire ? La réalité, au bout du compte, risque d'être « personne ». C'est en fait la disparition de l'orientation scolaire qui est programmée. C'est la reproduction des stéréotypes qui se fera, faute d'avoir des professionnels clairement définis pour mener à bien ce travail. C'est le résultat d'une décentralisation hiératique girondo-jacobine, à moins que cela ne soit l'inverse, qui ne permet pas une délimitation claire des compétences mais organise une disparition des services publics.

L'avis, faute de temps probablement, n'a pas cerné ces enjeux. Il a, en revanche, bien montré le souci de ce qu'il est convenu d'appeler la « gouvernance ». L'agence régionale de l'orientation qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera animée par un conseil d'administration et un conseil consultatif qui ne comprendra pas d'organisations syndicales.

La composition de ces instances laisse « rêveur » avec une représentation des départements, celles des chambres consulaires et des organisations patronales. Ces dernières ont toute légitimité à être représentées comme employeurs. Toutefois, il est impossible d'ignorer qu'elles peuvent être à l'origine d'une offre de formation privée. Une loi ou une réglementation ou une instance ne peut tout simplement pas permettre d'une manière ou d'une autre les conflits d'intérêt. Nous devons le souligner quand nous constatons une fois de plus que la Région n'a guère de paroles pour les établissements publics de formation professionnelle, des CAP aux écoles d'ingénieurs en passant par toutes les catégories de lycées qui assurent, rappelons-le, la formation professionnelle initiale du plus grand nombre.

La FSU s'associe aux remarques effectuées par l'avis sur la composition des instances mais ne peut ignorer que l'avis ne se prononce pas sur le fond. Il nous sera difficile donc de le voter.

**Déclaration de M. Christophe LEROY**

Au titre de l'UNSA de Normandie

L'UNSA votera contre cet avis, non pas pour s'opposer à la demande faite à la Région, relevant de la gouvernance, mais pour protester contre les propositions actuelles faites par le Président MORIN concernant la présence des organisations syndicales de salariés au sein du Conseil d'administration et du Comité consultatif.